

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA15-08-1-1 modifiant le règlement RCA15-08-1 sur les tarifs a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance générale du 3 février 2015.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 11 février 2015

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE is given that by-law RCA15-08-1-1 modifying by-law RCA15-08-1 on fees has been adopted by the Saint-Laurent Borough Council at its general meeting of February 3, 2015.

Notice is also given that this by-law is filed at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, at the disposal and for the information of any interested person.

Montréal, February 11, 2015

Isabelle Bastien, Lawyer
Secretary of the Borough Council